34e ANNEE N° 77 — 5 Centimes — SAMEDI 14 JUILLET 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 14 Juillet

L'Impôt sur le revenu

Tout a été dit au sujet de l'impôt sur le revenu et après les discours prononcés à la Chambre, mardi par MM. Jules Roche et Ribot, il serait difficile de trouver quelque chose à glaner. Tout ce qui pourra se dire maintenant constituera des répétitions, des réminiscences qui n'avanceront pas la question d'un pas. On se heurtera toujours, au sujet de la mise en pratique de cet impôt, à la difficulté de l'exécution. L'impôt sur le revenu, tel qu'on le conçoit, tel qu'on le présente, vise les personnes, et leur demande, année par année, le secret de leurs affaires. Il est, à cet égard, en contradiction avec les résultats de la Révolution française, qui a remplacé l'impôt personnel par l'impôt réel, et qui a demandé aux choses elles-mêmes la manifestation de la richesse, capital ou revenu, qu'il y avait lieu de taxer. MM. Cavaignac et Doumer ont oublié ce point de vue en proposant de revenir à l'ancien système.

M. Cavaignac n'était pas dans le vrai non plus en nous donnant l'exemple de plusieurs pays étrangers. Il est illusoire de vouloir assimiler entre eux des pays dont les conditions politiques et sociales sont absolument différentes. En Prusse, par exemple, où l'impôt sur le revenu existe avec des caractères beaucoup plus voisins de ceux que M. Cavaignac voudrait lui donner en France, est-ce que son institution a été une œuvre démocratique dont nous devions nous inspirer ? Point du tout. C'est le parti agraire, ce parti conservateur par excellence qui, pour maintenir sa situation autant que possible intacte et pour faire peser sur les revenus mobiliers des charges dont il essayait de s'exempter lui-même, a été le partisan de l'impôt sur le revenu et l'a fait ce qu'il est. Y a-t-il là un exemple à imiter pour notre démocratie ? Non. Qu'il y ait des perfectionnements à introduire dans notre système d'impôts, personne ne le nie ; mais trouvons-les chez nous et non à l'étranger.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 Juillet

Les Quatre contributions

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de 1895.

M. Jaurès dit que M. Cavaignac a traité de chimère une conception qui n'est pas la sienne ni celle de ses amis. Ce n'est point le moment d'exposer la doctrine sociale à propos de la loi fiscale. Il s'agit pour le moment d'atténuer le plus possible les effets fâcheux de l'ordre social existant, et d'adoucir des souffrances. (Très bien ! très bien à l'extrême gauche.)

M. Jaurès trouve que le projet Cavaignac annonce plus qu'il ne donne, et qu'il a l'inconvénient de faire coexister le principe de l'impôt personnel sur le revenu avec le système actuel des quatre contributions. Cependant il n'hésiterait pas à se rallier à ce projet si celui qu'il a présenté avec ses collègues était repoussé, parce qu'il constitue un commencement de réforme.

L'orateur fait ensuite l'historique du système financier de la Révolution, de ses causes, de ses effets. La commission du budget ne vous propose aucune réforme.

M. Cochery. — C'est une grande erreur. (Bruit).

M. Jaurès. — J'en appelle au ministre des finances lui-même. La commission du budget avait repoussé les réformes de M. Burdeau.

M. Rouvier. — Mais non !

M. Jaurès. — Comment ! mais non ! Mais relisez donc le rapport de M. Cochery ; vous y verrez toutes les objections contre le projet de M. Burdeau.

Vous craignez que les riches s'insurgent contre la déclaration de leurs revenus. J'augure mieux de la bourgeoisie. Ceux qui ont la conviction d'avoir gagné honnêtement et honorablement leur fortune n'éprouveront aucune peine à faire la déclaration exigée d'eux (Bruits divers).

La déclaration devant laquelle on recule, les pays étrangers l'ont admise.

L'impôt personnel sur le revenu est-il donc chose nouvelle pour les républicains ? Dans le programme de Belleville de 1881, Gambetta affirmait que le salut final était dans l'impôt sur le revenu. (Mouvements divers.) Et M. Rouvier le 3 septembre 1874, ne proposait-il pas l'impôt sur le revenu ?

L'orateur lit alors le discours.

Pendant cette lecture des protestations s'élèvent à gauche. L'extrême gauche répond par de vifs applaudissements.

M. Rouvier. — Je serais bien à plaindre si vingt ans de vie parlementaire et cinq années de pouvoir avaient laissé intactes mes idées de 1874 (Vif mouvement d'attention.)

M. Jaurès. Il est bien malheureux que ceux qui ont répudié leurs programmes puissent s'en vanter tout haut et que ceux-là soient à plaindre qui ont gardé toutes leurs convictions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les socialistes se lèvent et apostrophent M. Rouvier. Protestations au centre. Les interpellations particulières se croisent en tous sens.

Du banc des membres de la commission où il est assis, M. Rouvier s'efforce de répondre à M. Jaurès ; chacune de ses tentatives pour prendre la parole est couverte par les rugissements des socialistes. De véritables hurlements partent de tous les bancs de l'extrême gauche.

Profitant d'une seconde d'accalmie, M. Rouvier, d'une voix vibrante, s'écrie :

— Pour reprocher aussi durement aux autres d'avoir abandonné quelques-unes de leurs idées. il faudrait, M. Jaurès, que vous ayez toujours gardé les vôtres intactes. Or, cela n'est pas, (Triple salve d'applaudissements à gauche.)

M. Jaurès. — Je me suis séparé de certains membres de la Chambre quand j'ai compris que vous ne vouliez plus combattre pour la République, mais seulement pour vos intérêts. (Violentes protestations au centre et à gauche. L'extrême gauche soutient M. Jaurès par des applaudissements répétés.)

Et ce serait un malheur si la formule de la majorité devenait « Honte aux républicains qui n'ont pas renié leur programme ! »

Le centre et la gauche renouvellent leurs protestations. Les socialistes félicitent leur collègue des manifestations bruyantes qu'il a eu le talent de provoquer.

M. Ribot n'admet pas qu'on vienne, contre toute justice et toute vérité, accuser la majorité de réaction voulue si elle ne s'incline pas, si elle n'accepte pas un impôt qu'elle considère comme mauvais. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

Au lendemain des inoubliables désastres de 1870, on pouvait se demander si ce système ne fléchirait pas sous le poids. Il l'a porté et nous a donné la sécurité. Il a gardé dans ses grandes lignes toute sa force et toute sa vertu.

On dit qu'il ne pèse plus aujourd'hui que sur un salariat appauvri. C'est injuste. L'évolution économique qui s'est faite a été dans son ensemble bienfaisante aux classes laborieuses, et c'est du bien-être agrandi que partent les réclamations mêmes qui se font entendre à la tribune.

Ce bien-être se continuera à la condition que son développement ne soit pas interrompu par ceux-là même qui portent ces réclamations incessantes. (Très bien ! sur de nombreux bancs).

M. Viviani. — Oui, il ne faut pas troubler la digestion du centre. (Exclamations).

M. Lavy. — La digestion de M. Rouvier. (Bruit prolongé).

M. Rouvier. — Qu'avez-vous à dire de M. Rouvier ? Nous ne sommes pas ici dans une réunion publique, nous sommes dans une réunion parlementaire. (Vifs applaudissements.)

M. Viviani. — Ça se voit !

M. Rouvier. — On vous y renverra à vos réunions publiques ! (Très bien ! très bien !)

M. Ribot. — Le système des impôts indirects pourra être amélioré ; l'impôt de consommation, devenu lourd à la suite de la guerre, pourra être amélioré par un ensemble de mesures qui demandent à être étudiées.

Il fait ressortir les avantages du système actuel qui peut n'être pas parfait, mais qui ne mérite pas d'être condamné en bloc.

Il ne croit pas que l'impôt général sur le revenu soit un élément de paix sociale ; il sera, au contraire, un élément de guerre.

L'orateur critique ensuite les théories de M. Jaurès relatives à la déclaration de fortune et s'élève contre l'expropriation des mines et de la terre qu'il préconise. Ce serait une spoliation pure.

Quant à l'idée maîtresse, le système Cavaignac : diminution du nombre des contribuables, c'est une idée nullement démocratique.

Si la République, dit l'orateur en terminant, a fait des progrès immenses, c'est qu'elle s'est attachée à ne pas inquiéter les intérêts.

Séance du 12 juillet

La Chambre, après avoir repoussé le projet de M. Jaurès ainsi que celui de M. Cavaignac, vote la motion suivante, présentée par M. Codet :

« La Chambre, résolue à poursuivre l'organisation de l'impôt sur les revenus et confiante dans les déclarations du gouvernement, l'invite à déposer, dans le plus bref délai possible, les projets de réforme dont il a entrepris l'étude. »

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 54

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

VII

D'abord je lui fais un séduisant tableau de l'existence luxueuse, féerique qu'elle est appelée à jouer avec moi, existence que, par une adroite comparaison, je mets en parallèle avec sa vie actuelle ; ensuite j'attache à son cou, à ses poignets, à ses oreilles quelques riches joyaux... que je tiens en réserve et qui m'ont été déjà utiles en plusieurs cas analogues ; puis, enfin, lorsque je la vois éblouie, subjuguée, je l'enlève avant qu'elle puisse se reconnaître, et demain nous chantons un duo d'amour sur les bords du Tibre !

— Parbleu ! continua à monologuer le misérable, j'ai été trop sot de penser qu'il fallait agir avec elle autrement qu'avec les autres !... A quoi cela m'a-t-il avancé ?... A me faire reculer mon départ de quelques jours, voilà tout. Mais la raison m'est heureusement revenue ce matin, et je ne veux pas différer davantage.

C'était, en effet, le jour où Jeanne se rendait auprès de Mme de Santavilla.

Lorsque, trois heures sonnant, la jeune fille entra dans l'appartement d'Angèle, elle fut surprise de la solitude et du silence qui y régnaient.

Habituellement elle rencontrait dans les pièces précédant le boudoir, quelque femme de chambre ou autre domestique qui courait prévenir la marquise de sa venue. Cette fois personne ne se trouva sur son chemin. Elle passa d'une première salle dans une seconde, puis dans une troisième, se dirigeant machinalement vers l'endroit où elle était accoutumée de s'entretenir avec Mme de Santavilla, et finit ainsi par arriver en face de la porte du boudoir.

Supposant que les serviteurs étaient dans une autre partie de l'hôtel ou peut-être près de la marquise à recevoir ses ordres, elle se décida à s'annoncer elle-même et frappa discrètement à la porte.

Aucun bruit provenant de l'intérieur ne parvint jusqu'à elle, quoiqu'elle y prêtât une extrême attention, Cependant si la marquise était avec ses gens, elle l'entendrait parler, et si elle était seule, pourquoi ne disait-elle pas « entrez ! »

Elle écouta de nouveau, rien, toujous rien !... On ne parlait ni ne remuait dans la pièce, et les alentours continuaient à rester déserts. C'était bien singulier.

Pendant qu'elle demeurait là, immobile, se demandant si elle devait pénétrer d'elle-même dans le boudoir, où probablement la marquise s'était assoupie, ce qui expliquait qu'elle ne répondît pas, un pas d'homme pesant et cadencé résonna soudain dans le vestibule, se rapprochant peu à peu.

Comme Jeanne se disposait à aller à la rencontre de celui qui venait, elle aperçut tout à coup, à quelque distance, un grand gaillard coiffé d'un bicorne, armé d'une hallebarde et qui, à sa vue, eut un geste de satisfaction.

On le devine aisément, c'était Jérômé.

Quand il fut près de la jeune fille, il esquissa une légère génuflexion, frappa le sol de sa crosse, puis d'une voix onctueuse et empâtée :

— Je suis sûr, mademoiselle, que c'est vous que je cherchais.

— Vous me cherchiez, moi, monsieur ? répliqua Jeanne en considérant, stupéfaite, cet étrange individu qu'elle n'avait jamais vu et dont l'accoutrement bizarre excitait sa curiosité.

— N'est-ce pas vous, mademoiselle, qui venez apporter des fleurs à la marquise de Santavilla.

— Oui, monsieur, c'est moi.

— En ce cas, mademoiselle, j'ai ordre de vous prier d'attendre ici-même Mme la marquise, absente pour le moment, mais qui ne tardera pas à rentrer.

— Ah ! madame est sortie ?, . et ses domestiques aussi, sans doute ?

— Oui, mademoiselle.

— Si je ne me trompe, monsieur, vous n'êtes pas attaché au service de Mme la marquise.

— Vous ne vous trompez pas, mademoiselle ; j'ai pour maître, moi, M. le marquis, que je sers avec un dévouement et une foi aveugles. C'est lui qui m'a chargé du soin de cette commission.

— Ah !... c'est lui, fit Jeanne étonnée et brusquement songeuse.

— Oui, mademoiselle, et puisque maintenant j'ai accompli mon devoir envers vous, je retourne sans perdre une seconde à mes nobles fonctions.

Et Jérômé, ayant ébauché une seconde génuflexion et donné un nouveau coup de crosse, s'en retourna comme il était venu, c'est-à-dire digne et majestueux.

Puisque Mme de Santavilla ne devait pas tarder à revenir, Jeanne se résolut à l'attendre encore. Elle s'assit donc sur un pouf, près de la fenêtre, dont elle releva doucement les petits rideaux de valenciennes, et là, tout en regardant dans la cour pour se distraire, elle se prit à réfléchir à l'étrangeté du lien qui l'unissait à une aussi grande dame, elle l'humble, la pauvre ouvrière.

A chaque nouvelle visite, la jeune fille avait constaté chez la marquise une tendresse de plus en plus vive à son égard, et sans qu'elle pût définir ce qu'elle éprouvait, cette tendresse éveillait en elle un sentiment inconnu mais puissant qui s'emparait peu à peu de son âme entière. C'était comme un amour filial, respectueux, absolument semblable à celui qu'elle avait pour son père. Maintes fois l'envie folle de lui sauter au cou lui était venue, mais elle n'avait jamais osé, de crainte d'un blâme qui lui eût causé une réelle affliction. Cependant elle croyait s'être aperçue qu'à différentes reprises la marquise avait paru l'y inviter par de douces paroles, et même par certaines privautés pleines d'abandon ; mais elle se rap-

INFORMATIONS

Le départ de Mme Carnot

Mme Carnot a définitivement quitté l'Elysée, jeudi à 3 heures et demie. Elle s'est rendue directement à son domicile de l'avenue de l'Alma.

La veuve du président a été respectueusement saluée, à son départ, dans la cour d'honneur de l'Elysée.

Mme Carnot a été accompagnée par les colonels Chamoin et Courtès-Lapeyrat, MM. Tranchau, ancien chef du secrétariat particulier du président de la République, et Sithol, ancien chef adjoint.

L'Exposition de 1900

Dans la réunion plénière qu'elle vient de tenir, la commission supérieure de l'Exposition a approuvé les rapports présentés par les deux sous-commissions chargées d'élaborer le règlement général et le projet du concours.

Les travaux préparatoires de la commission sont terminés et il ne reste plus pour aller de l'avant qu'une petite formalité à remplir : le vote par les Chambres du crédit nécessaire à l'organisation du concours.

M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, s'est montré modeste ; il n'a demandé au Parlement que 100,000 francs, que celui-ci lui accordera certainement sans sourciller. Mais une chose est à craindre : c'est que les députés, qui ont pas mal de besogne sur la planche, attendent au dernier moment pour s'occuper de l'affaire et que celle-ci ne puisse venir au Sénat avant les vacances.

Ce serait préjudiciable aux intérêts de la future Exposition et fort ennuyeux pour les artistes qui doivent prendre part au concours et qui sont tout prêts à se mettre au travail.

Quatre mois seront accordés aux concurrents pour faire leurs projets. Ce n'est donc pas avant le mois de décembre que le jugement pourra être rendu.

Si les Chambres ne votent pas le crédit demandé avant de partir en vacances, le jugement et par suite le commencement des travaux seront retardés de trois ou quatre mois. Or il ne faut pas s'imaginer que les six années qui nous séparent de l'Exposition soient plus que suffisantes pour se préparer à la grande manifestation de 1900.

Il faudra travailler ferme si l'on veut être prêt à l'heure, et le désir formel de M. Alfred Picard est qu'on soit prêt. Il est donc à souhaiter que dès maintenant aucun retard ne puisse être apporté dans la marche des travaux.

Les Inventions de Turpin

M. Turpin a été entendu mercredi par la commission des inventions au ministère de la guerre.

M. Mascart, membre de l'Institut, la présidait. Tous les membres étaient présents sauf un des quatre délégués de la marine, empêché.

M. Turpin a été, de prime abord, assez froidement accueilli. L'inventenr et les commissaires s'observaient. La parole a été donnée à Turpin, qui a fourni quelques rapides observations verbales et a demandé qu'on prit connaissance d'un mémoire rédigé par lui et des plans qui l'accompagnaient.

Le colonel Sever a aussitôt déféré à ce désir et a donné lecture du mémoire de M. Turpin. Celui-ci, au fur et à mesure, commentait le texte par l'explication de ses plans.

M. Mascart a demandé, à plusieurs reprises, si quelqu'un des membres de la commission avait des objections à présenter aux théories émises par Turpin, mais personne ne s'est levé pour les réfuter ou les contredire.

M. Turpin a remis à la commission non seulement son mémoire et les plans qui forment le principal de ses brevets, mais encore il a confié à sa loyauté une addition à ses brevets, addition qui constitue une amélioration considérable à l'invention elle-même. La commission en a paru très impressionnée.

M. Turpin a demandé à la commission de hâter ses travaux, déclarant que, sans s'exagérer la portée de son œuvre, il tenait cependant à se justifier aux yeux du pays des attaques qui lui avaient été prodiguées.

M. Mascart a répondu que la commission se prononcerait sur l'invention de M. Turpin à très bref délai.

Le dossier a été remis à une sous-commission, qui verra s'il n'y a pas lieu de demander à M. Turpin des renseignements complémentaires, et fera ensuite connaître son avis sur le mérite et l'utilité de l'invention.

Au départ de M. Turpin, toute la commission s'est levée avec déférence et sympathie. M. Turpin est sorti par la grande porte du ministère. Les membres de la commission et M. Turpin lui-même observent la plus grande réserve sur la nature de l'invention présentée, dans les circonstances que nous venons de relater, au ministère de la guerre.

Autour de la Chambre

Jeudi, vers trois heures du soir, des agents de la sûreté chargés de surveiller les abords de la Chambre et du ministère des affaires étrangères, ont arrêté deux individus qui se promenaient depuis un certain temps devant le Palais-Bourbon. Conduits chez le commissaire de police du quartier des Invalides, ces deux individus ont déclaré être venus de Londres à Paris depuis plusieurs jours pour affaires personnelles. Ils ont donné l'indication de leur adresse personnelle. Des agents ont été envoyés pour contrôler leurs déclarations.

Un soldat français attaqué par cinq Italiens

Chambéry, 12 juillet.

Un des vélocipédistes alpins du 11e bataillon de chasseurs, faisant le service du courrier et des dépêches a été arrêté, la nuit dernière, par une bande de cinq vagabonds italiens, entre Favergeat et Saint-Ferréol. Notre jeune chasseur n'a dû qu'à un rare sang-froid et avec beaucoup de courage, de pouvoir échapper des mains de ces gueux qui en voulaient au soldat et à sa sacoche.

Un des Italiens est resté sur le carreau grièvement blessé ; les autres ont dû rengaîner leurs couteaux pendant que le vélocipédiste rentrait à pédales forcées sur Alberville avec sa sacoche, renfermant la correspondance du 14e bataillon.

L'attentat du Liceo

Barcelone, 12 juillet.

Salvador Frand a été condamné à la peine de mort par le garrot.

Le fils du député Haas

On lit dans le *Figaro* :

Sur la liste des candidats admissibles aux premières épreuves de St-Cyr, se trouve un nom qui a soulevé beaucoup d'émotion de l'autre côté des Vosges. M. Haas, fils du député protestataire de Metz au Reithstag, a subi avec succès les premières épreuves des examens. Dans la vieille cité lorraine, cette nouvelle a produit une sensation énorme. Les organes allemands somment le député de Metz, dont le fils se dispose à être officier français, de démissionner. Le docteur Haas s'y refuse et ne consentira à déposer son mandat que s'il y est invité par son comité électoral. Cela ne paraît pas probable.

M. Allemane en Cour d'assises

M. Allemane a comparu jeudi devant les assises de la Seine comme gérant du journal le *Parti Ouvrier*, en raison de la publication d'un article intitulé : « Billet socialiste », dans lequel le parquet, sur la plainte du ministre de la guerre, a relevé le délit d'outrage à l'armée.

Allemane, dans une courte déclaration, a revendiqué la responsabilité de la pensée générale qui se dégage de l'article incriminé.

La cour condamne Allemane à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Incendie d'un théâtre

On mande de Bruxelles, 11 juillet :

Un incendie d'une violence et d'une rapidité inouïes a détruit le théâtre connu sous le nom de Palais d'Eté, et situé dans une des deux ailes des Halles centrales, près du boulevard du Centre.

A 3 h. le feu était signalé ; les secours ont été promptement organisés, mais les pompiers se sont trouvés impuissants devant cette immense conflagration.

Aucun accident de personnes à signaler.

On évalue les dégats à un million de francs.

L'incendie de l'arsenal de Toulon

La plupart des machines qui se trouvent dans l'atelier de montage, qui a été en partie brûlé, pourront être utilisées. On confirme qu'un lieutenant de vaisseau et cinq hommes ont été blessés.

Les causes de l'incendie continuent à demeurer inexplicables. L'accès de l'atelier de montage où le feu a pris, n'est ouvert que pendant le jour ; la surveillance est des plus rigoureuses. On a donc raison de croire à la malveillance ou, tout au moins, à une négligence coupable.

Le vice-amiral Vignes a, en conséquence, décidé de faire procéder à une enquête minutieuse.

Condamnation de l'abbé Bruneau

Mercredi soir, la cour d'assises de la Mayenne, a terminé les débats de l'affaire de l'abbé Bruneau, accusé de vol, d'incendie et d'assassinat.

Après un violent réquisitoire du procureur de la République, l'abbé Bruneau a été condamné à la peine de mort.

En entendant le prononcé de la sentence, l'abbé Bruneau pâlit affreusement.

Les Troubles en Amérique

Sacramento, 11 juillet.

Les chefs grévistes montrent aujourd'hui une attitude moins agressive. On pense généralement que les troupes régulières ne rencontreront pas d'opposition, à moins qu'elles n'essaient de faire avancer les wagons Pullmann.

Dans ce cas, la résistance serait opiniâtre. Les grévistes tiennent maintenant un langage plus conciliant et la situation est moins menaçante.

Chicago, 11 juillet.

La grève générale n'a pas abouti.

L'arrêt général de tout travail que proposaient les Chevaliers du Travail semble avoir fait un fiasco complet à Chicago et dans tous les centres de chemins de fer. L'obéissance, en effet, est loin d'être générale. Les chemins de fer voient toujours s'améliorer leurs services. On espère que la grève sera prochainement terminée.

Sacramento, 12 juillet.

Un train, protégé par des artilleurs, est parti hier de San-Francisco, mais il est tombé dans la rivière de Sacramento, les rails étant dévissés sur le pont. Il y a eu trois morts.

Le Sénat a adopté la résolution de M. Danill approuvant la conduite du président Cleveland à l'égard de la grève.

Chicago, 12 juillet.

Les troupes fédérales ont rétabli le trafic sur le Northern Pacific jusqu'à Lavingstone.

Les troupes sont dirigées vers la côte.

La ligne de l'Union pacific a été rouverte jusqu'à Omaha et Ogden.

La situation, à St-Louis, s'améliore.

Une bombe de dynamite a été trouvée sur la voie dans l'Indiana ; on croit qu'il s'agissait de faire sauter un train de voyageurs.

La situation, à Cleveland, s'est beaucoup améliorée.

Vingt-cinq mille ouvriers du bâtiment se mettront en grève samedi.

Les chefs des groupes tiendront un meeting aujourd'hui.

Un engagement a eu lieu à Whiping. Deux agents ont été tués.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture se réunira les lundi 16 et mercredi 18 courant.

Ordre du jour du 16 courant :

1° Affaire Ayzac, demandeur, contre l'Etat. — 2° Conseil municipal de Gourdon contre les sieurs Dijos, architecte, et Bornes, entrepreneur. — 3° Mme veuve Maury, contre la Compagnie d'Orléans. — 4° Bénéchie, de Cornac, demandeur, contre la commune de Cornac. — 5° Barras, gendre Aussel, contre l'Etat. — 6° Les sieurs Vic et consorts, électeurs, contre les opérations électorales qui ont eu lieu à Sousceyrac, le 17 juin 1894.

Ordre du jour du 18 juillet :

Le sieur Soubigou, entrepreneur du 4e lot de la ligne de Montauban à Brive, contre l'Etat.

7e de ligne

Par décret, M. Dapoigny, capitaine adjudant-major au 7e de ligne, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Dozières, maître-d'armes au 7e de ligne, est décoré de la médaille militaire.

Contributions indirectes

Par arrêté en date de ce jour, M. Carle, receveur buraliste, à Bassonies (Gers), a été nommé à la recette débit, à Cahors.

Lycée Gambetta

M. Breil Evariste, a été reçu au baccalauréat de l'enseignement moderne (1re partie).

---

pelait aussi que ces éclairs d'oubli avaient été suivis d'un brusque et glacial retour à la réalité.

Que signifiaient donc ces étranges alternatives ? La jeune fille cherchait en vain à leur donner une raison plausible, sans pouvoir y réussir. Ah ! si elle avait pu lire alors ce qui se passait dans le cœur d'Angèle lorsque, emportée par un élan maternel et sur le point de lui crier : « Je suis ta mère ! » elle entendait soudain sa conscience lui dire : « Ose donc poser tes lèvres sur le front de cette enfant dont tu as voulu tuer le père et qui te maudirait si elle l'apprenait !... »

Les instants fuyaient rapidement, et Jeanne, absorbée dans ses pensées, ne s'en aperçevait pas. Pourtant une grande heure s'étant écoulée, elle sortit tout à coup de sa rêverie, et se souvenant du lieu où elle se trouvait :

— Il me semble qu'il y a une éternité que je suis ici ! se dit-elle. Comment se fait-il donc que la marquise ne soit pas rentrée ?... Si j'étais certaine de son retour avant peu, je resterais bien, mais qui me prouve que son absence ne se prolongera pas jusqu'à l'heure du dîner.

Quoiqu'elle m'ait prié de l'attendre, je ne puis demeurer indéfiniment, mon père serait dans l'inquiétude. La marquise m'excusera, naturellement, ou mieux, je viendrai moi-même m'excuser demain.

Décidée à partir, Mlle Jeanne Beson reprit le chemin du palier, traversant les pièces toujours désertes et d'où il lui tardait d'être sortie, cette solitude finissant par lui paraître inexplicable. Ce fut avec un véritable soulagement qu'elle mit la main sur le bouton de la porte d'entrée. Mais elle eut beau le tourner en tous les sens, le tirer à elle, l'huis resta clos et le pêne ne joua même pas dans la serrure.

— Tiens !... qu'est-ce que cela signifie ? se demanda-t-elle avec un commencement d'anxiété. On m'a enfermée. Ah ? j'y songe : c'est ce monsieur galonné que j'ai vu tout à l'heure qui, sans doute, aura par mégarde donné un tour de clé en sortant... Le maladroit !... comme c'est contrariant !... Me voici bel et bien emprisonnée !... Enfin, la marquise ou quelque domestique va certainement rentrer avant peu et me délivrer... mais je crois entendre un bruit dans l'escalier... oui, on monte... c'est un pas rapide... probablement celui du monsieur à la hallebarde qui se sera souvenu de sa bévue et qui s'empresse de venir la réparer... Quoi !... on passe... on gravit l'étage supérieur ?... Alors je vais attirer l'attention en frappant à la porte.

Et ses deux poings fermés, la jeune fille se mit à heurter le bois avec autant de force qu'elle le put.

Suivant le plan qu'il s'était tracé, Santavilla avait, avant son départ pour la Bourse, fait remettre à Angèle, comme venant de Pierre Beson, une lettre par laquelle celui-ci, ayant appris sa présence à Paris, la priait de lui accorder un entretien immédiat, et lui donnait rendez-vous dans un quartier fort éloigné... par mesure de prudence.

Quelque peu vraisemblable que fût le contenu de cette missive, le marquis s'était dit, avec juste raison, que sa femme ne manquerait pas de la croire authentique et de se rendre à la prière de son premier mari.

Sa présomption s'était en effet réalisée.

Grandement émue, le cœur palpitant de crainte et d'espérance, Angèle avait aussitôt quitté l'hôtel pour aller retrouver Pierre.

— Bon ! avait ricané Santavilla en la voyant s'éloigner, la voilà dehors pour longtemps, car, ne rencontrant pas son cher Beson au rendez-vous, elle pensera que quelque obstacle l'aura retardé et elle l'attendra jusqu'à *vitam æternam* ! Quant à ses domestiques, c'est la moindre des choses, je vais leur annoncer tout bonnement que la marquise m'a chargé de leur donner congé pour la journée, et ils n'hésiteront pas à profiter de cette liberté, de même, du reste, que les miens ont déjà fait depuis ce matin. Ah ! il ne faut pas non plus que j'oublie de dire deux mots essentiels à Jérômé... il est si bête qu'il ne se doutera de rien !

Toutes ces précautions ainsi prises et certain alors de se trouver seul avec Mlle Beson dans les appartements de la marquise dès qu'il reviendrait, il était sorti pour aller échanger en coulisse un dernier lot d'obligations de la Banque du Pélerin, la bagatelle de cent mille francs !

En traversant la foule des coulissiers, sous les arcades, il remarqua une agitation inaccoutumée. Des groupes se formaient subitement, parmi lesquels on discutait à voix basse, comme s'il venait de surgir un grave évènement. Puis les groupes se dispersaient soudain pour se reformer un peu plus loin autour de personnages arrivant de l'intérieur et qui semblaient apporter de nouveaux éléments de curiosité.

— Tiens ! tiens !... pensa Santavilla, on dirait qu'il y a quelque chose ? Qu'est-ce donc ? Un gros financier qui, sans doute, se sera ruiné et qui sauve avec plusieurs millions, le niais... au lieu de les garder.

Quelques mots qui frappèrent ses oreilles lui prouvèrent qu'il se trompait.

— Ah ! ah ! je n'y étais pas, je vois, car c'est de nous qu'il s'agit. Je viens d'entendre : « Actions. — Banque du Pélerin. » Est-ce qu'il y aurait encore une forte hausse depuis l'ouverture ?

L'animation croissait d'instant en instant et s'étendait maintenant à la masse entière des boursiers.

Comme de Santavilla se disposait à pénétrer plus avant pour savoir ce que cela signifiait, un flot d'agioteurs venant de la corbeille fit irruption sous les arcades, les uns gesticulant, criant le visage cramoisi de fureur, les yeux injectés; les autres, au contraire, pâles, sans voix, et paraissant courbés sous un immense abattement.

— Ah ! les voleurs !... ah ! les coquins... les bandits !... vociféraient les premiers... Nous ruiner ainsi... d'un seul coup !... C'est un vol manifeste... nous leur ferons rendre gorge !... Ah elle est jolie, à cette heure la Banque du Pélerin ! Déjà quatre cents francs de baisse par action et trois cents francs par obligation ?... Et avant la clôture elles tomberont encore ?... Des titres qui étaient montés à six fois leur valeur !... Ah ! chevaliers de sacristie... tas de défronsseurs.

(*A suivre*).

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f.50

Vacances scolaires

Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« A l'occasion de l'élection de M. le président de la République et sur sa demande, les cours et classes vaqueront et les élèves auront congé le 13 juillet courant, dans les établissements et écoles d'instruction publique de tout ordre. »

Cette mesure gracieuse s'applique aux établissements d'enseignement primaire (écoles primaires, écoles normales), et d'enseignement secondaire (lycées et collèges).

Certificat d'aptitude pédagogique

Liste des instituteurs et institutrices stagiaires admis dans la session de 1893-1894 :

MM. Annès, à Prayssac.
Besombes, à Figeac.
Brunet, à Cahors.
Cassan, à Mayrinhac-Lentour.
Contios, à Figeac.
Daval, à Sousceyrac.
Delmas, au collège de Figeac.
Hébrard, à Lalbenque.
Saint-Marty, au 7e de ligne.
Taste, à Gourdon.
MMmes Aldebert, à Castelnau.
Bladou, à Promilhanes.
Bouzou, à l'Ecole normale de Cahors.
Brunel, à Gourdon.
Castelnau, à Luzech.
Devès, à Gourdon.
Fourtet, à Cajarc.
Lacam, à Théminettes.
Laraufie, à Bio.
Leymarie, au Vigan.
Cambou, à Montcuq.
Simon, à Assier.
Salon, à Cahors.
Valbousquet, à Souillac.

Brevet élémentaire

Ont été définitivement reçus à l'examen du brevet élémentaire, les élèves dont les noms suivent :

MM.

Bach Ernest, école primaire supér. de Montcuq.
Bonhomme Lucien, id.
Bergues J., cours complémentre, de Puy-l'Evêque.
Vidal Jean-Baptiste, id.
Calmeilles Pierre, école de Prayssac.
Tonnelier Camille, id.
Fabre F., école primaire supérieure de St-Céré.
Faurel Marc, id.
Lamothe Ernest, id.
Sirieys Octave, id.
Ginibre L., cours complémentaire de Castelnau.
Pécourt Urbain, id.
Ilbert Charles, cours complémentaire de la rue du lycée, Cahors.
Sarrazin Charles, id.
Maisonneuve Jean, école de la Bertinie de Montagnac (Dordogne).
Merly Pierre, école de Tournier-de-Béron (Dord.)
Poujade Pierre, cours complémentaire de Cahors (Vieux-Palais.)
Puech Ludovic, école de Sousceyrac.
Taule Ernest, école prim. supérieure de Luzech.

Classes de 1880, 1870, 1869

Les hommes des catégories ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence.

Du dimanche 5 août jusqu'au dimanche 19 août 1894 :

1° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1880, excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1er janvier et le 31 juillet 1894 et aux classes dans les services auxiliaires ;

2° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1870 ;

3° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1869.

Les familles de sept enfants

M. Odilon Barrot vient de déposer une proposition de loi aux termes de laquelle le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants pourront, après un an de présence sous les drapeaux, être envoyés en congé sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve.

Les Pièces d'argent italiennes

Voici, un avis qu'on ne saurait trop fréquemment répéter :

Après le 25 juillet, la monnaie divisionnaire italienne ne sera plus reprise en France que pour la fonte, et le cours de l'argent étant de 555 fr. de perte 0/00 à 1000/1000, le prix de ces pièces sera ainsi établi :

La pièce de 2 francs vaudra 75 centimes.
La pièce de 1 franc vaudra 35 centimes.
La pièce de 50 centimes vaudra 28 centimes.
La pièce de 20 centimes vaudra 5 centimes.

Anglars-Juillac

Ces jours derniers, vers 4 heures du soir, un enfant, le jeune Marcel X..., âgé de 6 ans, s'amusait sur la voie publique, en face de sa maison d'habitation, à Anglars-Juillac, à former des petits tas de paille auxquels il mettait le feu. ce spectacle lui plaisait ; aussi pour en jouir d'une façon plus complète, il grimpa sur une charrette remplie de paille qui stationnait près de ces petits feux.

Mal en prit au pauvre enfant. A peine était-il installé que la paille dont était jonché le sol s'embrasa et, faisant traînée, vint mettre le feu à la charrette.

En un instant le pauvre petit se trouva entouré de flammes. Il se mit à pousser des cris lamentables déchirants. A ces cris, sa mère, qui travaillait dans un champ voisin, accourut, mais le spectacle qui s'offrit à ses yeux fut tellement terrifiant qu'elle ne put parler, avancer ni reculer.

Elle était comme pétrifiée, lorsque survint le facteur Sarcole, de Castelfranc, en tournée. Prendre un drap de lit, le mouiller, s'en couvrir et s'élancer sur la charrette, fut, pour ce brave facteur, l'affaire d'un instant.

Ce dévouement était, certes, digne d'un meilleur sort ; il n'en a malheureusement pas été ainsi, Sarcole n'a rapporté à la malheureuse mère que le cadavre de son enfant complètement carbonisé.

Gramat

Concours de la race ovine du Lot

LISTE DES LAURÉATS

Agneaux et Agnelles. — Mâles, 1re sous-catégorie, agneaux d'hiver et agnelles de printemps.

1er prix, M. Vitrac Jean-Henri, à Cavagnac, commune de Gramat ; 2e prix, 70 fr., M. Brel Henri, à Réveillon, commune d'Alvignac ; 3e prix, 60 fr., M. Judicis Jean-Pierre, à Roussières, commune de Rignac ; 4e prix, 50 fr., à M. Lamothe Francois, à Alvignac ; 5e prix, 40 fr., à M. Décros Augustin, à Pradal, commune de Gramat ; 6e prix, 30 fr., M. Delmas Louis, à Rignac.

Femelles, 2e sous-catégorie, 1re section, lots de 5 têtes

1er prix, 70 fr., M. Vitrac, précité ; 2e prix, 60 fr., M. Megecaze Louis, à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde ; 3e prix, 50 fr., M. Barrat Jacques, à Bio ; 4e prix, 40 fr. M. Cadiergues François, à Bio ; 5e prix, 30 fr., M. Capelle Léon, à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde.

2e section, lots de 10 têtes

1er prix, 100 fr., M. Brel Henri, précité ; 2e prix, 80 fr., M. Delsahut Paul, au Bastit ; 3e prix, 70 fr., M. Décros Augustin, précité ; 4e prix, 60 fr., M. Tournié J.-Thimothée, au Périé, commune de Gramat.

Mâles, 3e sous-catégorie, agneaux de l'été

1er prix, 80 fr., M. Caussanel Daniel, à Soubrié, commune de Gramat ; 2e prix, 70 fr., M. Laborie Firmin à Pounou, commune de Rocamadour.

2e catégorie, antenais, animaux n'ayant perdu que deux dents de lait. Mâles

1er prix, 100 fr., M. Vitrac, précité ; 2e prix, 90 fr., M. Cadiergues Gustave, à Rignac ; 3e prix, 80 fr., M. Lamothe François, précité ; 4e prix, 70 fr., M. Judicis J.-Pierre, précité ; 5e prix, 60 fr., M. Brel Henri, précité ; 6e prix, 50 fr., M. Cayrol Jean à Gramat.

Prix supplémentaires : 30 fr., M. Lavergne Antoine, à Virilou, commune d'Alvignac ; 25 fr., M. Gilot, fermier à Turenne (Corrèze).

Femelles, 2e section, lots de 5 têtes

1er prix, 80 fr., M. Vitrac, précité ; 2e prix, 65 fr., M. Judicis, précité ; 3e prix, 50 fr., M. Montbertrand Jean ; 4e prix, 40 fr., M. Orliac Victor, à Graulat, commune de Gramat ; 5e prix, 30 fr., M. Lestrade Jean, à Thégra.

2e section, lots de 10 têtes

1er prix, 110 fr., M. Brel, précité ; 2e prix, 90 fr., M. Lavergne, précité ; 3e prix, 80 fr., réservé ; 4e prix, 70 fr., réservé.

Prix supplémentaires : 45 fr., M. Bessières Pierre, à Loubressac ; 35 fr., M. Delsahut, précité.

3e catégorie, animaux de plus de deux ans et ayant au moins deux dents de lait. Mâles

1er prix, 100 fr., M. Vitrac, précité ; 2e prix, 90 fr., M. Brel, précité ; 3e prix, 80 fr., M. Lavergne, précité ; 4e prix, 70 fr., M. Charles de Verninac, à Croze, commune de Sarrazac ; 5e prix, 60 fr., M. Lasaynière Hippolyte, à Pouche, commune de Rignac.

Femelles, 1re section, lots de 5 têtes

1er prix, 80 fr., M. Vitrac, précité ; 2e prix, 65 fr., M. Lestrade, précité ; 3e prix, 50 fr., M. Cadiergues François, à Bio ; 4e prix, 40 fr., M. Megecaze, précité ; 5e prix, 30 fr., M. Delmas Louis, précité.

2e section, lots de 10 têtes

1er prix, 110 fr., M. Brel, précité ; 2e prix, 90 fr., M. Lavergne, précité ; 3e prix, 80 fr., M. Delsahut, précité ; 4e prix, 70 fr., réservé.

4e catégorie, animaux n'ayant pas plus de deux dents de lait. Mâles

1er prix, 100 fr., M. Brel, précité ; 2e prix, 80 fr., M. Dauzier Guillaume, à St-Médard-de-Presque.

Femelles. 1re section, lots de cinq têtes

1er prix, 60 fr., M. Breuil Théodore, à Ligneyrac (Corrèze) ; 2e prix, 50 fr., M. Bru Théodore, à Alvignac ;

Prix supplémentaires : 45 fr., M. Megecaze, précité ; 40 fr., M. Vitrac, précité.

2e section, lots de 10 têtes

1er prix 80 fr, M. Brel, précité ; 2e prix, 60 fr., M. Delsahut, précité.

5e catégorie. Troupeaux de brebis de tous les âges. 1re section, troupeaux de 50 brebis

Prix unique : 200 fr., M. Delfour Joseph, à Salgues, commune d'Alvignac.

2e section, troupeaux de 25 brebis

Prix unique : 120 fr., M. Brel, précité.

Prix d'honneur

1er prix, médaille d'argent à décerner au plus beau bélier choisi dans les 2e et 3e catégories : M. Vitrac, précité ; 2e prix, médaille d'argent au plus beau lot de 50 brebis prises dans les 2e et 3e catégories, M. Vitrac, précité.

Prix d'ensemble

Une médaille d'argent au meilleur lot d'ensemble, composé avec des lots de 10 femelles : M. Brel, précité.

Une médaille d'argent au meilleur lot d'ensemble, composé avec des lots de 5 femelles : M. Vitrac, précité.

Orage

Hier au soir, vers huit heures, un violent orage s'est déchaîné sur notre ville. Il a plu avec abondance. Il n'y a pas eu de grêle.

Aujourd'hui, il fait un soleil superbe.

Policlinique de Bordeaux

CONSULTATIONS GRATUITES. — Voici le tableau des Consultations gratuites de la Policlinique de Bordeaux :

Maladies de la bouche et des dents. — Les mardi et samedi, à neuf heures.

Orthopédie. — Les lundi, mercredi et vendredi, à dix heures.

Maladies de la gorge et du larynx. — Les lundi et jeudi, à neuf heures.

Maladies des oreilles et du nez. — Les mardi et vendredi, à neuf heures.

Maladies des yeux. — Tous les jours, sauf le mercredi, à dix heures.

Maladies des voies urinaires. — Les lundi et vendredi, à une heure.

Maladies du cœur et des poumons. — Les mardi et jeudi, à trois heures et demie.

Maladies nerveuses. — Les mardi et samedi, à trois heures et demie.

Maladies des femmes. — Les lundi et vendredi, à dix heures et demie.

Maladies chirurgicales. — Les lundi, jeudi et samedi, à quatre heures.

Ces consultations, absolument gratuites, ont lieu toute l'année, sans interruption, 10, place Fondaudège.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience de mardi dernier, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Gil Michel, 42 ans, marchand de gâteaux à Cahors, 1 mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir outragé les agents de police.

— Girma Marie, épouse Bertnié, 29 ans, ménagère à Laburgade, 1 mois de prison, pour vol d'une somme de 53 fr., commis au préjudice d'un sieur Lonjou.

— Avezou Stanislas, 28 ans, cafetier à Duravel, 5 fr. d'amende, pour avoir ouvert un débit de boissons sans autorisation.

— Roux Antoine, 56 ans, cultivateur à Carnac-Rouffiac, 6 jours de prison (avec application de la loi Bérenger), pour vol de foin au préjudice de M. Vincent.

— Vallade Pierre, 45 ans, sans domicile fixe, 6 mois de prison et 16 fr. d'amende pour vagabondage et filouterie d'aliments, au préjudice du sieur Couanac, aubergiste à Cahors.

— Boissel Louis, 64 ans, cultivateur à Promilhanes, 6 mois de prison, pour vol d'une barre de fer au préjudice du sieur Ouvrieux, de Promilhanes.

— Gélis Antoine, 43 ans, tisserand à Crayssac, 50 fr. d'amende, confiscation de la chanterelle et du fusil, pour chasse en temps prohibé et avec engin prohibé.

— Aussel Louis, 47 ans, cultivateur à Catus, 30 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger, pour avoir mis en circulation une pièce de 5 francs fausse.

CIRQUE CASUANI

Le Cirque Casuani donnera aujourd'hui samedi 14 juillet, une grande représentation, au bénéfice des clowns et de M. Auguste, avec le gracieux concours de douze amateurs de la ville, qui ont préparé pour cette soirée des exercices merveilleux et extraordinaire.

Dans cette représentation, plusieurs numéros qui n'ont pas été encore vus y paraîtront.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 juillet 1894

Naissances

Sers Maurice, Bd Gambetta, 18.
Lagarrigue Félicité, rue du Petit-Mot.

Décès

Delclaut Jeanne, tailleuse, 25 ans, célibataire, rue Pélegri, 12.
Abadie Marie, 85 ans, Ve Gailhard, Bd Gambetta, 52.
Roaldès Louis, charpentier, 62 ans, (Hospice.)

Variétés

A propos d'un livre de notre compatriote, M. Gustave Larroumet (1), M. Gabriel Audiat écrit dans le *Bulletin critique* :

J'aurai sans doute un jour, à propos de quelque œuvre plus importante, le plaisir de « croquer » M. Larroumet, figure aimable de méridional habile et souple, qui a cultivé avec beaucoup de succès deux des grandes puissances du jour : le théâtre et le monde, et que ces succès ont mené loin.

Il a pris Marivaux pour héros de son premier livre et s'est mis à marivauder dans les salons. Les salons ont murmuré son nom à l'Académie, qui lui a souri, à la *Revue des Deux-Mondes*, qui lui a fait signe, tandis que, sous le patronage de Molière, à qui il consacrait un volume très *moliériste*, il séduisait les gens de sa maison et se faisait nommer par eux directeur des Beaux-Arts. Alors il a remplacé à l'Académie des Beaux-Arts le prince Napoléon, il a laissé interdire *Thermidor*, il a ramené à la Sorbonne des dames qui n'y venaient guère depuis la mort de Caro... Il est galant, il est spirituel, il est de Cahors : c'est un homme heureux.

Puisqu'il a si aisément réussi, c'est qu'il a, pensez-vous, peu de talent et beaucoup de savoir-faire ? Vous vous trompez : il a le savoir aussi ; je dirais même : l'érudition, si ce mot ne sentait l'homme des bois ; — mettons : la curiosité, ce sera plus homme-du-monde, curiosité intelligente, fine, avisée, qui attrape au vol les choses destinées à plaire, et sait aussi les prendre au nid.

La société précieuse l'attire ; et également, comme j'ai dit, les coulisses.

Il se plaît donc à dessiner un instant la silhouette falotte de *Baudeau de Somaize*, un bohème, un sot, un fat, mais un curieux *magot*, et qui nous apprend bien des choses intéressantes sur les précieuses du XVIIe siècle.

Il fait aussi, en cent pages, avec sa grâce aisée et souriante de galant homme, un très académique éloge d'*Adrienne Lecouvreur*. Elle fut jolie femme, « une beauté mignonne, » dit M. Larroumet, actrice « inimitable » ; comment ne pas la trouver « exquise » ? Elle eut toutes les vertus « sauf *une* » : eh ! c'est précisément celle qui lui manqua qui fit son succès pendant sa vie, qui a fait sa gloire depuis ! Si elle avait pieusement vécu pendant plusieurs années, si elle était morte saintement comme la Gaussin, perdant son charme ensorcelant de femme à la mode, elle n'eût pas inspiré Michelet, ni M. Legouvé, Voltaire, ni M. Larroumet.

Il y a encore dans ce volume : un joli plaidoyer pour *Scribe* ; — un élégant discours sur le *prince Napoléon Bonaparte* ; — un agréable résumé de l'*Histoire de l'Académie des Beaux-Arts* ; — un article fort élogieux, mais très juste, sur *M. Brunetière : manibus date lilia plenis* ; — et deux ou trois morceaux de valeur moindre.

Choses de théâtre, hommes aimés des salons, ce sont là, vous le voyez, presque toujours les sujets de M. Larroumet. Son style est bien celui de l'homme souriant et né sous une étoile amie, dont je vous parlais tout à l'heure. Rien de heurté, rien de tendu, ni couleur, ni souorité trop éclatante. C'est facile, aisé, poli — dans les deux sens du mot, aimable, très aimable, tout à fait aimable — aussi dans les deux sens.

(1) *Étndes de Littérature et d'Art*, Paris, Hachette.

Deux à 1 fr. 50 !

Gouzon (Creuse), le 16 mai 1893. — Par l'emploi de deux boîtes seulement de vos Pilules Suisses, ma femme a été complètement et pour ainsi dire miraculeusement guérie d'une douloureuse gastralgie qui la tuait depuis plusieurs années.

(Sig. lég.) AUBAISLE, receveur-buraliste.

A. M. A. Hertzog, pharmacien, 28, r. de Grammont, Paris.

Prenez des précautions

Si vous éprouvez des maux de tête, si la digestion se fait mal, s'il y a embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, nous vous engageons vivement à faire usage des **Pilules Gicquel,** remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Ces excellentes **Pilules Gicquel** sont aussi très salutaires contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie.

ON DEMANDE des Agents titulaires

pour tenir portefeuilles de canton vacants. Appointements 60 francs par mois et remises. Références et Solvabilité exigées. Ecrire au Directeur général de la CAISSE D'EPARGNE DES RETRAITES, 16, Place Vendôme, PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'*Excursion en Auvergne* et dans le *Limousin* valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1° Le parcours circulatre ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamb'et-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;

2° Le parcours circulaire ci-aprés défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnat, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1° Le parcours circulaire ci-aprés défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrant, Largnac Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche) ;

2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême ; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux ; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1re cl.	2e cl.	ITINÉRAIRE B 1re cl.	2e cl.	ITINÉRAIRE C 1re cl.	2e cl
Paris.....	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	» f.	» f.
Orléans...	86	64	108	81	»	»
Blois.....	86	64	108	81	»	»
Tours.....	91	68	113	85	»	»
Le Mans...	103	77	123	94	»	»
Angers....	103	77	123	94	»	»
Nantes....	113	87	133	104	»	»
Poitiers ..	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux.	86	64	»	»	81	60
Bordeaux..	98	73	»	»	98	73
Agen.....	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse..	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolougée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprenennt pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questambert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

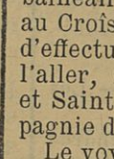

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

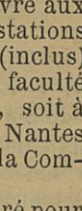

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignement, s'adresser à Mme Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

		17 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	5 EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	21 EXPRESS 1re classe.	35 DIRECT 1e, 2e, 3e classes	1125-1131 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes.
PARIS.....	départ.	3h. 10s.	9h. mat	7h. 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40 matin.	6 17 soir.	5 7 matin.	midi 32	—
	départ.	6 50 matin.	6 46 soir.	5 20 matin.	1 10 soir.	7h. 5 soir
Gignac-Cressensac.....		7 28	—	—	1 48 soir.	7 43
SOUILLAC.....	arrivée.	7 48	7 24	5 58	2 8	8 3
	départ.	7 53	7 27	6 1	2 14	8 11
CAZOULÈS....	arrivée.	8 »	—	—	2 21	8 18
	départ.	8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....		8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....		8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....		8 39	7 55	6 27	3 »	8 58
Saint-Clair.....		8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....		9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....		9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....		9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....		9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée.	9 43	8 34	7 6	4 5	10 3 soir
	départ.	Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	7 30 matin.
Sept-Ponts.....		10 8	—	—	4 31	7 42 matin.
Cieurac.....		10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....		10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....		11 2	9 21	7 55	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée	11 37	9 46	8 19	6 11	9 28
	départ.	11 h. 49	midi 2	8 22	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée.	midi 39	1 h 32s	9 9 mat	7 55 soir	—

1131

De Toulouse à Paris

		16 EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	26 EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	1126 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	1136 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	40 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes
TOULOUSE.....	départ.	2h. 43 soir.	—	7h. 5 soir.	—	9h. 22 matin	6h. mat
MONTAUBAN..	arrivée.	3 30 soir.	—	7 52 soir.	—	10 38 matin	7 7 matin.
	départ.	3 37	4 15 soir	7 59	—	10 50	7 30 matin.
Caussade.....		4 1	4 56 soir	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....		—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....		—	5 46	—	—	midi 21 soir.	9 2
Sept-Ponts.....		—	5 58	—	—	midi 33 soir.	9 14
CAHORS.....	arrivée.	4 39	6 6	9 1	—	midi 41	9 22
	départ.	4 45	6 28	9 8	6 » matin.	—	9 30
Espère.....		—	6 43	—	6 15 matin.	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....		—	6 57	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....		—	7 12	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....		—	7 21	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....		—	7 31	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....		5 28	7 47	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....		—	7 56	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....		—	8 5	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée.	—	8 14	—	7 47	—	11 10
	départ.	—	8 16	—	7 49	—	11 12
SOUILLAC.....	arrivée.	5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 19
	départ.	5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 25
Gignac-Cressensac.....		—	9 01	—	8 36	—	11 54
BRIVE.....	arrivée.	6 32	9 35s.	10 55	9 12m.	—	midi 27
	départ.	7 »	—	11 8	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée.	4 37 mat	—	10 51m	—	—	11 36 Exp.

1128

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	6h 40 matin	12h 50 soir.	6h 13 soir.
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac	7 5	1 15	6 38
Luzech	7 11	1 22	6 45
Castelfranc...	7 24	1 35	6 57
Arrt Prayssac	7 27	»	7 »
Puy-l'Evêque..	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — *A.*	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX..	3 51 soir.	8 11 m	4 34 mat.
PARIS. — *Ar.*	11 36 soir.	4 37	10 51 mat.

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — *D.*	7h 50s.	11h » soir.	7h 38 mat
BORDEAUX..	» »	6 10 soir.	3 34 soir.
LIBOS. — *D.*	8 29 matin.	3 30	9 10
Fumel.....	8 35 matin.	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Evêque..	8 59	4 7	9 40
Arrt Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc...	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — *A.*	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibu
CAHORS. — *D.*	7h 45 matin	1h 27 soir	5h 23 soir.
Cabessut, halte	7 54 matin.	1 36 soir.	5 32 soir.
Arcambal.....	8 4	1 47	5 42
Vers.....	8 12	1 56	5 50
Saint-Géry...	8 20	2 4	5 57
Conduché.....	8 32	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 42	6 31
Cajarc.....	9 8	2 52	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadeleine..	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. *A.*	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. *D.*	7 47 matin	11h 10 mat	5h 23 soir.
Lamadeleine..	7 59 matin.	11 22	5 35 soir.
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6 soir.	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry...	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — *A.*	9 49	1 19	7 24

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Au **QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX**

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le **VIN de VIAL** est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'**Anémie**, la **Chlorose**, la **Phthisie**, la **Dyspepsie**, les **Gastrites**, **Gastralgies**, la **Diarrhée atonique**, l'**Age critique**, l'**Etiolement**, les longues **Convalescences**. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmncies.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de **1** fr. **50** et **2** fr. **50** avec l'indication. Se **défier** des **contrefaçons**. — **Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, *CHATEAUROUX (Indre)*

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., **5 francs.**

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au *Siège de l'immeuble* ou au *Bureau du Journal.*

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.